

Comment l'école et les parents peuvent collaborer?

Vous avez une place importante dans le plan de lutte contre la violence et l'intimidation.

- Dénoncer la situation
- Supporter votre enfant
- Collaborer de façon positive et respectueuse avec l'école
- Collaborer de façon constructive à la résolution de la situation

Comment vous pouvez dénoncer?

Toutes les plaintes sont traitées de façon confidentielle.

Téléphone



Courriel



Rendez-vous



Ressources

Personne responsable dans l'école du dossier	Claudine Frenette claudine.frenette@cspo.qc.ca 819-682-2742 p. 814771
Personne désignée par la CS autre que le protecteur de l'élève	Julie Robidas-Noiseux 819 771-4548 p. 854736
Ligne Parents	1 800 361-5085 www.ligneparents.com
Service de police	819-246-0222
Site du ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur	http://www.education.gouv.qc.ca/dossiers-thematiques/intimidation-et-violence-a-lecole/

Ce feuillet explicatif du plan de lutte de l'établissement a été approuvé au Conseil d'établissement du 25 septembre 2018.



École des Trois-Portages

ÉCOLE DES TROIS-PORTAGES
120, RUE BROAD, GATINEAU,
QC J9H 6W3
Tel : 819-682-2742
Télec : 819-682-6623



Commission scolaire des
Portages-de-l'Outaouais

Pour un climat scolaire positif *notre plan de lutte* contre la violence et l'intimidation



À notre école, la direction et le personnel interviennent ! L'école est certifiée Pacifique depuis plus de 10 ans.

Violence (art. 13-1.1)

- « Toute manifestation de **force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle ;
- exercée **intentionnellement** contre une personne;
- ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer;
- en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. »

Intimidation (art.13-1.3)

- « Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non ;
- **à caractère répétitif**,
- exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace;
- dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées;
- ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »

Agissons ensemble!

Portrait de l'école

83,5% des élèves se sentent en sécurité à l'école

La violence verbale et la violence sociale sont les plus répertoriées

Nos objectifs cette année

Aider les élèves à reconnaître les émotions des autres lors des situations conflictuelles

Augmenter le pourcentage de témoins qui s'affirment et dénoncent lors des situations de violence et d'intimidation

Améliorer les retours lors des interventions du personnel de l'école auprès de tous les acteurs concernés

Ce que l'école va faire

Ateliers du projet pacifique

Implication du personnel de l'école dans l'amélioration du climat de protection

Implication des médiateurs sur la cour de récréation

Les mesures de prévention visent...

... à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique.

Que fera l'école si elle constate un acte d'intimidation ou de violence ?

Au moment MÊME où un acte est constaté

Des actions sont immédiatement prises :

- ♣ Vérification des faits et rencontre des personnes impliquées
- ♣ Communication avec les parents concernés par téléphone ou par écrit.
- ♣ Interventions appropriées selon le cas et le bilan de la situation.

Victime	Auteur	Témoïn
<p>Mesures de soutien et d'encadrement</p> <ul style="list-style-type: none"> ♣ Rencontre avec l'élève ♣ Mesure de protection ♣ Suivi individuel, de groupe ♣ Contrat d'engagement ♣ Rencontre avec le policier éducateur ♣ Référence à une ressource externe (service de police, CISSSO) ♣ Soutien lors d'une dénonciation ♣ Rassurer quant à la confidentialité de la démarche ♣ Informer et impliquer les parents dans la démarche 	<ul style="list-style-type: none"> ♣ Rapport au dossier ♣ Retrait de classe ♣ Travail communautaire ♣ Mesures réparatrices 	<ul style="list-style-type: none"> ♣ Perte de privilège ♣ Suspension interne/externe ♣ Paiement du matériel endommagé ou brisé
<p>Sanctions possibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> ♣ Rapport au dossier ♣ Retrait de classe ♣ Travail communautaire ♣ Mesures réparatrices 	<ul style="list-style-type: none"> ♣ Perte de privilège ♣ Suspension interne/externe ♣ Paiement du matériel endommagé ou brisé
<p>Suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> ♣ Interventions rapides ♣ Rencontre des différents acteurs ♣ Contact avec les parents ♣ Assurer le suivi auprès des personnes impliquées jusqu'à ce que la situation soit réglée (suivi 211) 	